



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 67

Votants : 73 (dont 6 procurations)

N°23

OBJET :

JEUNESSE

PASS'AGGLO

MISE A JOUR DU
DISPOSITIF

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 1 OCT. 2020

Publiée ou notifiée

le : - 1 OCT. 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Françoise DUBESSAY, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Bertrand BAYLAUCQ, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (à partir de la délibération n°13), Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (à partir de la délibération n°7), Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Anne-Sophie RAVACHE, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Henri SARRE, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. François HUGUET à Annie DAUPHIN, Jean-Marc BOUREL à Jean-Claude BRAT, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Patrick BLETHON à Jean ALMAZAN, Corinne IBARRA à Sylvie DUBREUIL, Claude MALHURET à Frédéric AGUILERA.

Absents excusés :

M. François SZYPULA, Jean-François CHAUFFRIAS, Alexandre GIRAUD, Christophe DUMONT.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté, et notamment la compétence « Enfance-Jeunesse »,

Vu les délibérations n°18A et n°18B du Conseil Communautaire du 20 septembre 2018, créant le dispositif « Pass Agglo » pour l'année scolaire 2018-2019,

Vu la délibération n°18 du Conseil Communautaire du 13 juin 2019 modifiant la valeur du « Pass'Agglo » pour l'année scolaire 2019-2020,

Vu l'examen par la commission n°3 du 2 septembre 2020,

Considérant que le dispositif « Pass-Agglo » est décomposé de deux types de prestations, s'agissant à la fois d'une aide financière communautaire pour ses détenteurs, mais également d'avantages permettant d'aller au-delà des prestations proposées à ses détenteurs (réductions, avantages flash aux détenteurs du pass, aides au financement de projets..),

Considérant qu'il était nécessaire d'adapter et de moderniser ce dispositif afin d'être en adéquation avec les attentes du public cible des 11-18 ans, tout en renforçant sa proximité avec les acteurs associatifs ou institutionnels du territoire, en adaptant le support à un usage modernisé et dématérialisé, qui ne soit pas limitatif pour les usagers,

Considérant la volonté politique de maintenir la cible des 11 à 18 ans domiciliés dans l'une des 39 communes de l'agglomération, ainsi que les conditions de ressources qui prévalaient jusqu'en 2016 pour la tarification,

Considérant que le dispositif doit permettre de favoriser la pratique sportive et les activités socio-culturelles, en étant souple dans son utilisation, parfaitement identifiable par les jeunes, et utilisable comme un label,

Considérant qu'il convient de préciser les conditions d'utilisation du « Pass'Agglo » pour l'année scolaire 2020-2021,

Propose au Conseil Communautaire :

- De confirmer la valeur du « Pass'Agglo » à 70 €, utilisable et librement fractionnable auprès de l'ensemble des partenaires du dispositif pour leur permettre de financer une inscription dans un établissement ou une association culturelle ou sportive du territoire, de bénéficier de réductions pour des manifestations et/ou activités culturelles ou sportives du territoire, ou de bien encore de financer l'achat de prestations culturelles ou sportives,

- Que ce « Pass'Agglo » soit mis en vente sur le portail « familles » de Vichy Communauté à concurrence de 1 000 unités pour l'année scolaire 2020-2021,

- De permettre aux détenteurs du « Pass'Agglo » de l'utiliser sur les équipements sportifs gérés par Vichy Communauté, avec une déduction immédiate sur le solde de leur « Pass'Agglo ». Une régularisation trimestrielle sera réalisée sur les régies des équipements sportifs dès réception de l'état récapitulatif de la plateforme de gestion des soldes des cartes « Pass'Agglo »,

- De maintenir le barème de prix du Pass'Agglo, de 4 €, 8 € et 12 € en fonction des revenus de la famille et du nombre de part dans le foyer, selon les revenus N-2 des familles,
- De mettre à jour les tranches de revenu :

Nombre de Parts	Revenus CAF inférieur à	Revenus CAF compris entre		Revenus CAF compris entre	
	4 €	8 €		12 €	
1	11 098 €	11 099 €	16 647 €	16 648 €	16 800 €
1,5	14 061 €	14 062 €	21 092 €	21 093 €	25 200 €
2	17 025 €	17 026 €	25 538 €	25 539 €	33 600 €
2,5	19 988 €	19 989 €	29 982 €	29 983 €	42 000 €
3	22 951 €	22 952 €	34 427 €	34 428 €	50 400 €
3,5	25 914 €	25 915 €	38 871 €	38 872 €	58 800 €
4	28 877 €	28 878 €	43 316 €	43 317 €	67 200 €
4,5	31 840 €	31 841 €	47 760 €	47 761 €	75 600 €
5	34 803 €	34 804 €	52 205 €	52 206 €	84 000 €
6 et +	2 963 € par part supplémentaire				

- De réserver l'accès au dispositif à la date de son acquisition aux jeunes âgés de 11 à 18 ans, pour les familles ou jeunes dont le quotient familial est inférieur à 1 400 €, domiciliés sur les communes de Vichy Communauté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Adopte ces propositions,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
 Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention Mme Réchard), en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 24 septembre 2020.
 Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 23 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24/09/2020

Objet de l'acte :

JEUNESSE - PASS'AGGLO - MISE A JOUR DU DISPOSITIF

.....
Date de décision: 24/09/2020

Date de réception de l'accusé 01/10/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 24SEP2020_23

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200924-24SEP2020_23-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .9

Domaines de competences par themes

Culture

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 23.pdf (99_DE-003-200071363-20200924-24SEP2020_23-DE-1-1_1.pdf)